

**Date de convocation :**  
**16 juin 2020**

Nombre de conseillers  
en exercice : **15**

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 5.2

Isolation acoustique de la  
Salle Djellali

Désignation de l'architecte

## Commune de BOUSSENS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt** et le **25 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents** : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Madame Rosanna DALLA-ZANNA** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Salle Djellali, avec une acoustique de très mauvaise qualité, a fait l'objet d'une étude par Messieurs Bernard MONIER & Christian JARROT, architectes DPLG et d'Intérieur, pour rechercher des solutions (délibération du 02/03/2020).

Monsieur le Maire précise qu'une évaluation des travaux a été faite pour un montant de 78 900 € HT (soixante-dix-huit mille neuf cents euros hors taxes) et indique qu'il a demandé aux architectes précités de faire des propositions d'honoraires pour réaliser la rénovation acoustique de ladite Salle Djellali.

Il donne lecture de ces propositions HT :

- Honoraires de la mission de base : 9,5 % soit 7 495.50 €
- Honoraires de la mission OPC : 1.5 % soit 1 183.50 €

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- de **réaliser** la rénovation acoustique de la Salle Djellali ;
- de **confier** les études et le suivi des travaux à **Messieurs Bernard MONIER & Christian JARROT**, architectes, exerçant à Centre Fleuriat 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE ;
- d'accepter leurs propositions d'honoraires s'élevant à **HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS HORS TAXES** (8 679.00 € HT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **30 juin 2020**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **26 juin 2020**

Le Maire,  
Christian SANS

